

**SKETCH-UP UN OUTIL POUR L'ARCHITECTE
NIVEAU 1****BULLETIN D'INSCRIPTION**DATES **STAGIAIRE**

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____
TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL (1) - _____
(2) _____ @ _____

(1) courriel de la personne habilitée à recevoir les documents relatifs à la formation (contrat, convocation, attestation de présence, facture acquittée)

(2) courriel du stagiaire

VOUS ETES Gérant
 Installé à son compte depuis moins de 3 ans (joindre justificatif de création) (dans la limite de 2 places, par ordre d'arrivée)
 Salarié Dans le cadre du DIF ou Plan de formation
(cochez les cases qui vous concernent)

TARIFSARCHITECTE DEMANDEUR D'EMPLOI Contacter ALFA (03 83 17 17 24)

LIBERAL <input type="checkbox"/>	715,81 € TTC	soit	598,50 € HT	prise en charge maximum FIF-PL	200,00 €
NOUVEL INSCRIT <input type="checkbox"/>	357,90 € TTC	soit	299,25 € HT		
SALARIE <input type="checkbox"/>	823,18 € TTC	soit	688,28 € HT	prise en charge maximum OPCA	400,00 € HT

Places limitées à 10 personnes **09/02/2011** Date de clôture des inscriptions**PAIEMENT**

- Par chèque à l'ordre de ALFA qui sera débité après la formation
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-après

Fait à _____ Date _____

BULLETIN ET CHEQUE A RENVOYER A**A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY**



SKETCH-UP UN OUTIL POUR L'ARCHITECTE

NIVEAU 1

PRESENTATION

OBJECTIFS	- Acquérir une bonne connaissance des forces et faiblesses de SketchUp - Être capable de traiter et modifier des fichiers 3D créés avec SketchUp - Développer un regard critique et constructif sur les différentes options de rendu 3D possibles en fonction du contexte (temps, finance, qualité, etc.)
MOYENS PEDAGOGIQUES	- Utilisation de cas concrets de modélisation 3D, servant à introduire les techniques et les fondements théoriques. - Démonstrations et exercices réalisés sur la base de cas fournis par le formateurs ou les stagiaires (les contenus fournis par les stagiaires devront être transmis au formateur au plus tard le jour de démarrage de la formation) - Support logiciel = Google SketchUp Version 7 Copie des diapos présentées pendant la formation
CONTENU SYNTHETIQUE	- Techniques de base Philosophie du logiciel, domaines d'application / Présentation de l'interface, configuration de l'environnement / Apprentissage des outils de dessin, de déplacement et de modification / Utilisation des calques Techniques avancées - Utilisation des composants / Utilisation des sections / Import & export / Séquence animée / Extensions et Plugins
SUIVI ET SANCTION	- Feuille d'émargement, permettant l'Attestation de Formation - Fiche d'évaluation en fin de module
PRE-REQUIS	Utilisation générale d'un micro-ordinateur, connaître et utiliser régulièrement différents formats de fichiers et équipements usuels (appareil photo numérique, imprimante, etc)
DATES ET DUREE	- 16 février 2011 - 17 février 2011 2 jours soit 14h
HORAIRES	9h-17h30
LIEU(X)	- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy 2 rue Bastien Lepage 54 000 NANCY
PUBLIC	Architectes et leurs collaborateurs
EFFECTIF MAXIMUM	10 participants
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	9 février 2011
ORGANISME	ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41 54 02810 54 auprès du préfet de région de Lorraine n° SIRET : 332 493 295 000 15 code APE : 8559B 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy - Tél 03 83 17 17 24 - alfa@archilink.com
EQUIPE PEDAGOGIQUE	HANSER Damien Architecte DPLG, enseignant à l'ENSAN et formateur informatique
COÛTS	de 357,90 € à 823,18 € TTC comprenant : participation au stage supports de formation et documentation Les stagiaires sont invités aux repas et collations Prise en charge FIF-PL HT = 200,00€ maximum OPCA-PL HT = 200,00€ / jour environ

CONDITIONS GENERALES

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA. ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.
- Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
- Son numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15
- 2 - Modalités d'inscription et de paiement**
- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.
 - Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :
ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
 - Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
 - Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.
- 3 - Obligations respectives**
- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation simplifié accompagné d'une fiche de présentation, du programme détaillé, et des conditions générales.
 - Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.
 - Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.
 - A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- 4 - Tarifs**
- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.
 - ALFA est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 19,6%)
 - Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
 - Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) et aux salariés. Ces prix figurent sur le bulletin d'inscription.
 - Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.
- 5 - Délai de rétractation**
- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- 6 - Report / Annulation / Absence**
- Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L.920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.
 - En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.
 - Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.
 - Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, mariage, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.
 - La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.
 - L'Attestation de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...) et accompagnée des feuilles d'émargement, totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.
- 7 - Règlement des litiges**
- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.